

Libération 20181108

https://www.liberation.fr/france/2018/11/08/proces-des-sept-de-briancon-nous-n-allions-pas-laisser-les-identitaires-parader-dans-nos-montagnes_1690894

Procès des «sept de Briançon» : «Nous n'allions pas laisser les identitaires parader dans nos montagnes»

Par [François Carrel, envoyé spécial à Gap \(Hautes-Alpes\). Photos Marie Magnin pour Libération](#) — 8 novembre 2018 à 19:59



Théo, un des prévenus, au tribunal de Gap, jeudi. Photo Marie Magnin

Le procès des militants accusés d'avoir fait passer le 22 avril la frontière franco-italienne à des migrants, qui s'est ouvert jeudi à Briançon, a pris des allures de dialogue de sourds.

Procès des «sept de Briançon» : «Notre seule arme c'était de manifester»

La première partie du procès des «sept de Briançon» a tourné jeudi à un dialogue de sourds entre les prévenus, leurs avocats et leurs témoins d'une part, et le tribunal d'autre part. Les prévenus sont accusés d'avoir fait passer le 22 avril la frontière franco-italienne à des migrants à l'occasion d'une manifestation improvisée en réaction à l'opération de blocage d'un col frontalier voisin par le groupuscule Génération identitaire.

A lire aussi [Chasse aux migrants dans les Alpes: les xénophobes au sommet](#)



Photo Marie Magnin

Tandis qu'un millier de manifestants occupaient la place devant le palais de justice, le procureur et la présidente du tribunal ont interrogé témoins et prévenus, après avoir visionné les vidéos de la manifestation, lorsque celle-ci a contourné sans grande difficulté un mince barrage de gendarmes à la sortie de Montgenèvre, peu après la frontière. Les témoins cités, comme les inculpés, n'ont cessé d'insister sur le contexte de cette manifestation.

Premièrement, une frontière «militarisée» conduisant les migrants à prendre des risques de plus en plus grands pour tenter de passer la frontière.

Ensuite, l'action «salutaire» des maraudeurs prévenus qui ont durant l'hiver «sauvé des vies». Troisièmement, la «culture du secours» chez les montagnards, un «esprit de solidarité» présent chez les bénévoles de la frontière. Quatrièmement, le caractère très tendu, voire violent, des rapports entre forces de l'ordre et les migrants sur la frontière. Enfin, le choc qu'a représenté l'opération des identitaires auprès des militants et bénévoles locaux qui craignaient des violences contre les migrants, à la frontière et sur leurs lieux d'accueil. Choc qui a joué le rôle de «déclencheur» de la manifestation pro migrants.

La présidente du tribunal a répété que le procès est consacré à l'examen des seuls faits d'aide au passage irrégulier de la frontière, «*pas à un colloque sur le droit des étrangers*». Les prévenus n'ont eux cessé de rappeler que la manifestation du 22 avril était le fruit d'une situation très tendue et de replacer leur action dans un cadre politique et humanitaire plus large. L'un des prévenus, lors d'une suspension de séance, commentait, dépité : «*Le tribunal refuse de prendre en compte tout ce qui s'était passé durant l'hiver et les menaces des identitaires, pour nous traiter comme des passeurs ! Nous tenons à une chose : la montagne ne deviendra pas un cimetière.*» Les prévenus l'ont répété à la barre, à l'image de Benoit Ducos, l'un d'entre eux : «*Nous n'allions pas laisser les identitaires parader dans nos montagnes. Notre seule arme c'était de manifester.*»

Si la réalité du contournement du barrage de gendarmerie par les manifestants est incontestable, ainsi que la présence des prévenus en première ligne, leur volonté de faire volontairement, à cette occasion, passer la frontière à des migrants, ainsi que leur rôle de «meneurs», restait après dix heures d'audience difficile à démontrer, dans l'attente du réquisitoire du procureur, Raphaël Balland.

[François Carrel envoyé spécial à Gap \(Hautes-Alpes\). Photos Marie Magnin pour Libération](#)